

# CONSERVATEUR OPPORTUNITÉ ACTIONS 19

- **Nom** : Conservateur Opportunité Actions 19
- **Format** : Certificat de droit français émis dans le cadre d'un programme d'émission de titres de créance
- **Emetteur** : BNP Paribas Arbitrage Issuance B.V. (Standard & Poor's A+ au 19 mai 2014)
- **Garant de la formule** : BNP Paribas S.A. (Standard & Poor's A+, Moody's A1, Fitch Ratings A+ au 19 mai 2014)<sup>(1)</sup>
- **Protection en capital à l'échéance** : 100 % du capital investi<sup>(2)(3)</sup>
- **Devise** : Euro
- **Cotation** : Bourse du Luxembourg (marché réglementé)
- **Code ISIN** : FR0011927201
- **Période de commercialisation** : du 2 juin 2014 au 3 octobre 2014
- **Indexé à l'indice** : CAC 40® (voir descriptif au verso)
- **Date d'échéance** : 10 octobre 2023
- **Dates de remboursement anticipé, au gré de l'Émetteur** : 12 octobre 2015, 10 octobre 2016, 10 octobre 2017, 10 octobre 2018, 10 octobre 2019, 12 octobre 2020, 11 octobre 2021, 10 octobre 2022
- **Maturité** : 9 ans
- **Valeur nominale** : 1000 euros
- **Prix et date d'émission** : 999,30 euros le 30 mai 2014
- **Liquidité** : quotidienne
- **Éligibilité** : Assurance vie
- **Frais applicables sur versement sur le support et en cours de contrat** : frais du contrat d'assurance vie



## Profil

Instrument financier représentatif d'une unité de compte d'un contrat d'assurance vie. Protection à l'échéance : 100 % du capital investi<sup>(2)(3)</sup>  
Scénario favorable : Marché haussier  
Rendement au terme : Basé sur la performance de l'indice CAC 40®. L'investisseur ne bénéficie pas des éventuels dividendes de l'indice CAC 40®.

**100 % de la Performance Retenue pour l'indice CAC 40®, 100 % de protection à l'échéance<sup>(2)(5)</sup>**

**CONSERVATEUR OPPORTUNITÉ ACTIONS 19** est une solution d'investissement innovante permettant de protéger<sup>(2)</sup> 100 % du capital investi<sup>(3)</sup> à l'échéance tout en profitant de la hausse éventuelle des marchés actions français.

**CONSERVATEUR OPPORTUNITÉ ACTIONS 19** est un titre de créance proposé en qualité d'unité de compte d'un contrat d'assurance vie, soumis aux risques de défaut de l'Émetteur et du Garant de la formule, de perte de valeur du capital investi en cas de rachat, d'arbitrage ou de dénouement par décès avant l'échéance du titre.

## ■ 100 % de la Performance Retenue pour l'indice CAC 40® à l'échéance des 9 ans

La Performance Retenue pour l'indice CAC 40® est égale à la variation, exprimée en pourcentage, entre le Niveau Initial du CAC 40®, correspondant à son cours de clôture du 3 octobre 2014, et son Niveau de Sortie, si cette variation est positive. Le Niveau de Sortie du CAC 40® est un point de sortie lissé, égal à la moyenne de ses cours de clôture observés les deux dernières années précédant l'échéance (25 dates de constatation mensuelles<sup>(4)</sup>). Ce lissage vise à profiter de la tendance générale de l'indice au cours des deux dernières années et à ne pas dépendre du seul cours de clôture final de l'indice au terme des 9 ans.

À la date d'échéance, la valeur finale de Conservateur Opportunité Actions 19 est égale à<sup>(5)</sup> :

**100 % du capital investi<sup>(3)(5)</sup> + 100 % de la Performance Retenue pour l'indice CAC 40®, si elle est positive**

## ■ Un remboursement anticipé potentiel à l'issue de chacune des 8 premières années

De la première à la huitième année, l'Émetteur du titre a la possibilité d'activer un « remboursement par anticipation ».

À la date de remboursement anticipé correspondante, la valeur de Conservateur Opportunité Actions 19 est alors retenue à hauteur de :

**100 % du capital investi<sup>(3)</sup> + 10 % par année écoulée depuis l'origine**

TRA compris entre 9,75 % (cas où le remboursement a lieu en année 1) et 7,60 % (cas où le remboursement a lieu en année 8)<sup>(3)(6)</sup>

Un arbitrage automatique et gratuit de la valeur alors acquise sera effectué sur le support Pluvalor Premium ou un support de nature similaire dans le cas où Pluvalor Premium ne serait plus disponible.

L'organisme d'assurance s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur la valeur qu'il ne garantit pas.

Le rendement de l'unité de compte à l'échéance du titre de créance qu'elle représente est conditionné par sa détention jusqu'à cette date.

Le rendement de l'unité de compte avant l'échéance du titre de créance peut être supérieur, inférieur voire négatif.

## AVANTAGES

- + La valeur de remboursement à l'échéance est au moins égale au capital investi<sup>(3)</sup>, quelle que soit la performance de l'indice.
- + En l'absence de remboursement anticipé par l'Émetteur, l'investisseur bénéficie d'une indexation égale à 100 % de la Performance Retenue pour l'indice CAC 40® sur 9 ans<sup>(2)</sup> en tenant compte d'un point de sortie lissé<sup>(7)</sup>.
- + Si le titre est remboursé par anticipation au gré de l'Émetteur, l'investisseur sera assuré de recevoir 100 % du capital investi<sup>(3)</sup> augmenté d'un gain de 10 % par année écoulée (avant l'activation du remboursement) et ce quelle que soit la performance de l'indice alors constatée.
- + L'investisseur bénéficie d'un point de sortie lissé<sup>(7)</sup> ayant pour objectif de pallier les inconvénients liés à un unique niveau de sortie.
- + Le rachat partiel ou total est possible quotidiennement.

## INCONVÉNIENTS

- **La protection en capital ne profite qu'aux investisseurs conservant le titre jusqu'à l'échéance. En cas de rachat partiel ou total, d'arbitrage ou de décès avant l'échéance, le capital n'est pas garanti. L'investisseur peut alors subir une perte partielle, voire totale de son capital.**
- Le point de sortie lissé<sup>(7)</sup> retenu pour le calcul de la Performance Retenue peut être inférieur à la valeur de clôture du CAC 40® observée à la date d'échéance.
- **En acquérant ce produit, l'investisseur prend un risque de crédit sur l'Émetteur et sur le Garant de la formule.**
- **Le remboursement à maturité peut être inférieur au rendement d'un dépôt monétaire classique sur la même période.**
- En cas de remboursement anticipé au gré de l'Émetteur, l'investisseur peut ne bénéficier que d'une hausse partielle de l'indice CAC 40®, du fait du plafonnement des gains.

(1) La garantie s'applique en cas de faillite ou de défaut de paiement de l'Émetteur pendant toute la durée de vie de l'instrument financier. Les modalités de mise en œuvre de cette garantie sont développées à la rubrique « Garantie de la formule par BNP Paribas S.A. ou par un tiers », à laquelle il convient de se reporter.

(2) Sauf faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur et du Garant de la formule.

(3) Le terme « capital investi » désigne la valeur nominale du support. Pour un titre Conservateur Opportunité Actions 19 souscrit, cette valeur est de 1 000 euros. Le montant remboursé est calculé sur la base de cette valeur nominale, hors frais d'entrée et frais de gestion annuels du contrat d'assurance vie, hors prélèvements sociaux et fiscaux et sauf faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur et du Garant de la formule.

(4) Dates de constatation mensuelle : 04/10/2021, 03/11/2021, 02/12/2021, 03/01/2022, 03/02/2022, 03/03/2022, 04/04/2022, 03/05/2022, 03/06/2022, 04/07/2022, 03/08/2022, 05/09/2022, 03/10/2022, 03/11/2022, 05/12/2022, 03/01/2023, 03/02/2023, 03/03/2023, 03/04/2023, 03/05/2023, 05/06/2023, 03/07/2023, 03/08/2023, 04/09/2023, 03/10/2023.

(5) Le bénéfice du rendement de l'unité de compte à l'échéance est conditionné à sa détention jusqu'à cette date (10/10/2023).

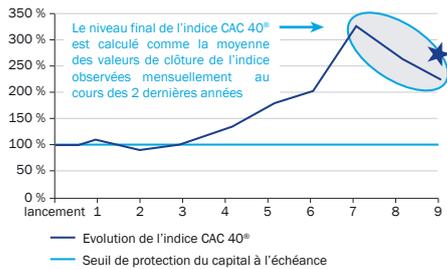
(6) Le Taux de rendement annuel est déterminé à compter de la date de fin de période de commercialisation.

(7) Calculé comme la moyenne des niveaux de clôture de l'indice observés au cours des deux dernières années (25 dates de constatation mensuelle).

## Illustrations du mécanisme du support

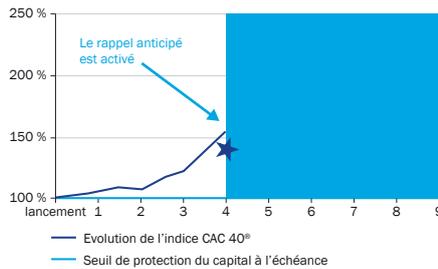
Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures. Les données chiffrées utilisées dans les exemples ci-dessous n'ont qu'une valeur indicative, informative et illustrative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du produit. Ces données ne tiennent pas compte de la fiscalité et des prélèvements sociaux et/ou des frais liés au cadre d'investissement.

### Scénario favorable



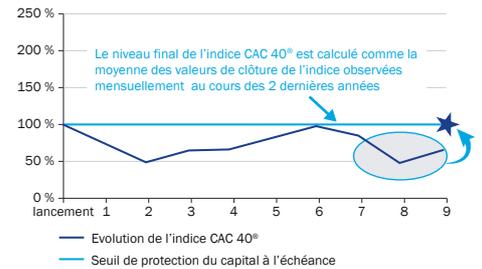
- L'indice CAC 40<sup>®</sup> réalise une performance moyenne sur les 2 dernières années de 177,0 % et le titre n'est pas remboursé par anticipation.
- À l'échéance, la valeur finale de Conservateur Opportunité Actions 19 est égale à 277,0 % du capital investi<sup>(3)</sup>.
- Ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel de 11,9 % sur la durée d'investissement.

### Scénario médian



- À l'issue de la 4<sup>ème</sup> année, l'Émetteur du titre active son « remboursement par anticipation ». La valeur de Conservateur Opportunité Actions 19 est alors de 140 % du capital investi<sup>(3)</sup>.
- Cette valeur est alors arbitrée automatiquement et gratuitement vers le support Pluvalor Premium ou un support de nature similaire dans le cas où Pluvalor Premium ne serait plus disponible (support à capital non garanti).
- Ce qui correspond à la date d'arbitrage automatique à un Rendement Annuel de 8,7 % sur la durée de l'investissement sur l'unité de compte Conservateur Opportunité Actions 19.

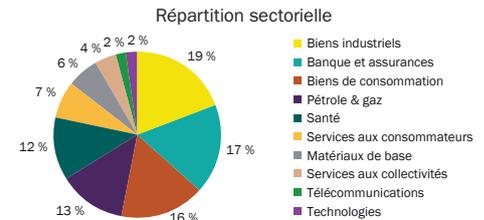
### Scénario défavorable



- L'indice CAC 40<sup>®</sup> réalise une performance moyenne négative sur les 2 dernières années de -35,6 % et le titre n'est pas remboursé par anticipation.
- Le titre bénéficie d'une protection en capital à l'échéance.
- A l'échéance, la valeur finale de Conservateur Opportunité Actions 19 est égale à 100 % du capital investi<sup>(3)</sup>.
- Ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel de 0,0 % sur la durée d'investissement.

## L'indice CAC 40<sup>®</sup> : l'indice de référence des valeurs françaises

L'indice CAC 40<sup>®</sup> est composé des 40 valeurs les plus actives cotées sur Euronext Paris parmi les 100 plus grosses capitalisations boursières. Cet indice, représentatif des différents secteurs d'activités, a pour objectif de refléter la tendance globale de l'économie française. Sa composition est revue tous les trimestres afin de maintenir cette représentativité.



LA VALEUR DE VOTRE INVESTISSEMENT PEUT VARIER. LES DONNEES RELATIVES AUX PERFORMANCES PASSES ONT TRAIT OU SE REFERENT A DES PERIODES PASSES ET NE SONT PAS UN INDICATEUR FIABLE DES RESULTATS FUTURS. CECI EST VALABLE EGLEMENT POUR CE QUI EST DES DONNEES HISTORIQUES DE MARCHÉ.

Événements exceptionnels affectant l'indice sous-jacent (ajustement, substitution, remboursement ou résiliation anticipée) : Afin de prendre en compte les conséquences sur le produit de certains événements extraordinaires pouvant affecter le (ou les) instrument(s) sous-jacent(s) du produit, la documentation relative au produit prévoit (i) des modalités d'ajustement ou de substitution et, dans certains cas, (ii) le remboursement anticipé du produit. Ces éléments peuvent entraîner une perte sur le produit.

## Avertissement

Le rendement de l'unité de compte avant l'échéance du titre de créance qu'elle représente peut être supérieur au rendement à l'échéance, inférieur, voire négatif. Avant tout investissement dans ce produit, les investisseurs sont invités à se rapprocher de leurs conseillers financiers, fiscaux, comptables et juridiques. L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes n'est pas garantie, bien qu'elle ait été obtenue auprès de sources raisonnablement jugées fiables. Les éléments du présent document relatifs aux données de marchés sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier. L'instrument financier décrit dans ce document (ci-après l'« Instrument Financier ») est un actif représentatif de l'une des unités de compte du contrat d'assurance vie (ci-après le « Contrat d'Assurance Vie »). Ce document décrit exclusivement les caractéristiques techniques et financières de l'Instrument Financier en tant qu'unité de compte du Contrat d'Assurance Vie. Ce document ne constitue pas une offre d'adhésion au Contrat d'Assurance Vie. Les conditions d'adhésion audit contrat et de fonctionnement de l'unité de compte sont détaillées dans les conditions générales, la notice d'information et ses annexes. Ce document ne constitue pas une offre, une recommandation, une invitation ou un acte de démarchage visant à souscrire ou acheter l'Instrument Financier qui ne peut être diffusé directement ou indirectement dans le public qu'en conformité avec les dispositions des articles L. 411-1 et suivants du Code monétaire et financier. La souscription, le placement, la revente de l'Instrument Financier ne pourra pas intervenir par voie d'offre au public en France ou dans un quelconque pays. L'ensemble des données est présenté hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables et/ou frais liés au cadre d'investissement. Les indications qui figurent dans le présent document, y compris la description des avantages et des inconvénients, ne préjugent pas du cadre d'investissement choisi et notamment de l'impact que les frais liés à ce cadre d'investissement peuvent avoir sur l'économie générale de l'opération pour l'investisseur.

**Facteurs de risque :** Avant d'investir dans l'Instrument Financier, les investisseurs doivent lire attentivement la rubrique « Facteurs de risques » du prospectus de base de l'Émetteur en date du 3 juin 2013, tel que complété par ses suppléments ainsi que les conditions définitives (« Final Terms ») et le résumé spécifique de l'émission (« Issue Specific Summary ») (ensemble, la « Documentation Juridique »). Le Prospectus de Base daté du 3 juin 2013 (le « Prospectus de Base Initial ») sera mis à jour aux alentours du 3 juin 2014 (le « Prospectus de Base Révisé »). L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que les termes et conditions applicables aux titres de créance sont ceux décrits dans le Prospectus de Base Initial. Néanmoins, pour bénéficier d'une information financière à jour sur l'Émetteur ainsi que sur les facteurs de risque, les investisseurs sont invités à se référer au Prospectus de Base Révisé à compter de sa publication.

**Risque de crédit :** en acquérant ce produit, l'investisseur prend un risque de crédit sur l'Émetteur et sur le Garant de la formule, à savoir que la faillite ou le défaut de paiement de l'Émetteur et du Garant de la formule peuvent entraîner la perte totale ou partielle du montant investi.

**Risque de marché :** Le produit peut connaître à tout moment d'importantes fluctuations de cours, pouvant aboutir dans certains cas à la perte totale du montant investi.

**Risque de liquidité :** Certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent avoir un effet défavorable sur la liquidité du produit, voire même rendre le produit totalement illiquide, ce qui peut rendre impossible la vente du produit.

**Garantie de la formule par BNP Paribas S.A. ou par un tiers :** Le paiement à la date convenue de toute somme due par l'Émetteur au titre du produit est garanti par le Garant, selon les termes et conditions prévus par un acte de garantie disponible auprès de BNP Paribas Securities Services Luxembourg Branch sur simple demande. En conséquence, l'investisseur supporte un risque de crédit sur l'Émetteur et le Garant de la formule.

**Rachat par BNP Paribas Arbitrage S.N.C. ou dénouement anticipé du produit :** Aucune assurance n'est donnée sur l'existence d'un marché secondaire de l'Instrument Financier. Dans les conditions normales de marché, BNP Paribas Arbitrage S.N.C. pourra racheter l'Instrument Financier à un prix qu'il aura déterminé en fonction des paramètres de marché du moment, avec une fourchette de prix achat/vente de 1 % dans des conditions normales de marché, dans la limite d'un montant total de 5 millions d'euros par jour. L'exécution de cet engagement dépendra notamment (i) des conditions générales de marché et (ii) des événements perturbateurs (incluant de façon non limitative les événements affectant l'Indice sous-jacent). Le prix du produit (en particulier la fourchette de prix achat/vente que BNP Paribas Arbitrage S.N.C. peut proposer, à tout moment, pour le rachat ou le dénouement du produit) tiendra compte notamment des coûts de couverture et/ou de déblocage de la position de BNP Paribas Arbitrage S.N.C. liés à ce rachat. Les entités du Groupe BNP Paribas ne sont aucunement responsables de telles conséquences et de leur impact sur les transactions liées au produit ou sur tout investissement dans le produit.

**Restrictions générales de vente :** Il appartient à chaque investisseur de s'assurer qu'il est autorisé à souscrire ou à investir dans ce produit.

**Restrictions permanentes de vente aux États-Unis d'Amérique :** LES TITRES DÉCRITS AUX PRÉSENTES QUI SONT DESIGNÉS COMME DES TITRES AVEC RESTRICTION PERMANENTE NE PEUVENT A AUCUN MOMENT, ÊTRE LA PROPRIÉTÉ LEGALE OU EFFECTIVE D'UNE « U.S. PERSON » (AU SENS DÉFINI DANS LA REGULATION S AU TITRE DU U.S. SECURITIES ACT OF 1933 OU DU U.S. INTERNAL REVENUE CODE) ET PAR VOIE DE CONSÉQUENCE, SONT OFFERTS ET VENDUS HORS DES ÉTATS-UNIS À DES PERSONNES QUI NE SONT PAS DES RESSORTISSANTS DES ÉTATS-UNIS, SUR LE FONDÉMENT DE LA REGULATION S.

**Avertissement relatif à l'Indice :** Euronext Paris S.A. détient tous droits de propriété relatifs à l'indice. Euronext Paris S.A., ainsi que toute filiale directe ou indirecte, ne se portent garant, n'approuvent, ou ne sont concernées en aucune manière par l'émission et l'offre du produit. Euronext Paris S.A., ainsi que toute filiale directe ou indirecte, ne seront pas tenues responsables vis-à-vis des tiers en cas d'inexactitude des données sur lesquelles est basé l'indice, de faute, d'erreur ou d'omission concernant le calcul ou la diffusion de l'indice, ou au titre de son utilisation dans le cadre de cette émission et de cette offre. « CAC 40<sup>®</sup> » et « CAC<sup>®</sup> » sont des marques déposées par Euronext Paris S.A., filiale d'Euronext N.V.

## LES ASSURANCES MUTUELLES LE CONSERVATEUR

Société d'Assurance Mutuelle  
Entreprise régie par le Code des assurances  
Adresse postale : CS 41685 - 75773 Paris Cedex  
Siège Social : 59, rue de la Faisanderie - 75116 Paris  
Tél. : 01 53 65 72 31 - Fax : 01 53 65 86 00  
www.conservateur.fr